

**VALORISEZ  
LE CAPITAL  
DE VOTRE  
ASSURANCE VIE**

**Ananké  
Mai 2016**

Support en unités de compte  
d'un contrat d'assurance vie  
ou de capitalisation,  
d'une durée de 8 ans maximum.

Titre de créance présentant  
un risque de perte en capital  
en cours de vie et à l'échéance.  
Offre à durée limitée.  
Souscription du 4 janvier  
au 30 avril 2016, pouvant être  
clôturée sans préavis.  
Code ISIN : FR0013039609

Document à caractère promotionnel.



**Assuré d'avancer**



# Ananké Mai 2016



**Ananké Mai 2016 est un support temporaire en unités de compte vous permettant de tirer profit du potentiel de performance de l'indice Euro Stoxx 50®. Il offre un gain conditionnel de 5 % brut<sup>(1)(2)</sup> pour chaque année écoulée. À l'échéance finale, le capital est protégé jusqu'à une baisse<sup>(3)</sup> de l'indice de 40 % par rapport à sa valeur initiale.**

**Ananké Mai 2016 permet de bénéficier d'un gain conditionnel de 5 % brut<sup>(1)(2)</sup> pour chaque année écoulée en cas d'échéance anticipée si l'indice est stable ou en hausse en année 2 ou 4 par rapport à son niveau initial, ou jusqu'à une baisse de l'indice de 20 % pour les années 6 et 8. À défaut, le capital est protégé à hauteur de 100 % brut<sup>(1)(2)</sup> jusqu'à une baisse de l'indice de 40 % par rapport à son niveau initial, à l'échéance des 8 ans.**

La valeur de ce support varie en fonction de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50®, indice de référence des marchés actions de la zone euro.

En l'absence d'échéance anticipée, il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et en cas de baisse de l'indice de plus de 40 % à l'échéance finale.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Évolution, et du contrat de capitalisation Gan Patrimoine Capitalisation.

## + AVANTAGES

- Un objectif de gain fixe de 5 % brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée :
  - > si l'indice Euro Stoxx 50® est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation<sup>(4)</sup> en année 2 ou 4 ;
  - > si l'indice n'a pas baissé de plus de 20 % par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation<sup>(4)</sup> en année 6 ou 8.
- Effet mémoire : si les conditions de versement du gain de 5 % brut<sup>(1)(2)</sup> sont déclenchées, il sera versé au titre de l'année en cours, et également pour chacune des années précédentes.
- Une opportunité de remboursement anticipé automatique si le niveau de l'indice Euro Stoxx 50® est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation<sup>(4)</sup> en année 2 ou 4, et jusqu'à une baisse de 20 % en année 6.
- Une protection du capital à l'échéance dès lors qu'à la date d'observation finale, l'indice Euro Stoxx 50® n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.

## - INCONVÉNIENTS

- Un gain plafonné à 5 % brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée, même si la performance de l'indice Euro Stoxx 50® est supérieure.
- La performance de l'indice Euro Stoxx 50® est calculée sans prise en compte du versement éventuel de dividendes par les actions composant l'indice.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier entre 2, 4, 6 et 8 ans.

## FACTEURS DE RISQUE

**Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus du support et la section « Risques » dans les Conditions Définitives d'Émission<sup>(5)</sup>. Ces risques sont notamment :**

### Risque de perte en capital partielle ou totale :

- En l'absence d'échéance anticipée, un risque de perte en capital partielle ou totale à l'échéance si, à la date d'observation finale, l'indice a baissé de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.
- Un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie : l'investisseur doit être conscient que toute sortie anticipée<sup>(6)</sup> (rachat, arbitrage ou décès) se fera aux conditions de marché.

### Risque de crédit

Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du Garant peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

### Risque de marché

Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. Par ailleurs, le rendement d'Ananké Mai 2016 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice Euro Stoxx 50® autour du seuil de -40 %.

### Risque de liquidité

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire le rendre totalement illiquide, ce qui peut entraîner sa vente impossible et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

**L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance, le 15 mai 2024, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

## ► Principales caractéristiques

### UN GAIN CONDITIONNEL DE 5% BRUT <sup>(1)(2)</sup> PAR ANNÉE ÉCOULÉE (EFFET MÉMOIRE) EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE

Ananké Mai 2016 prend fin par anticipation si l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> :

En année  
2 ou 4



est stable ou en hausse  
par rapport à son niveau initial



En année  
6



n'a pas baissé de plus de 20%  
par rapport à son niveau initial



Valeur finale du support  
=  
100 % brut <sup>(1)(2)</sup> de sa valeur initiale  
au 18 mai 2016  
+  
un gain de 5 % brut <sup>(1)(2)</sup> par année écoulee  
depuis son émission

Le Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas d'échéance anticipée, est de : 3,89 % la 2<sup>e</sup> année ; 3,65 % la 4<sup>e</sup> année ; 3,46 % la 6<sup>e</sup> année.

### EN L'ABSENCE D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE, QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ÉCHÉANCE DES 8 ANS ?

À l'échéance, la valeur finale d'Ananké Mai 2016 pourra atteindre au maximum 140 % brut <sup>(1)(2)</sup> de la valeur initiale (100 % + 8 x 5 %), soit un Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> de 3,29 % (après déduction des frais de gestion selon votre contrat).

Dans le cas où l'indice a baissé entre 20 et 40 %, la valeur finale d'Ananké Mai 2016 est égale à 100 % brut <sup>(1)(2)</sup>, soit un Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> de -0,96 % (après déduction des frais de gestion selon votre contrat).



À l'échéance du 15 mai 2024



Si l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>,  
au 7 mai 2024 n'a pas baissé de plus  
de 20 % par rapport à son niveau initial

Si l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>,  
au 7 mai 2024 a baissé entre  
20 % et 40 % par rapport à son niveau initial

Si l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>,  
au 7 mai 2024 a baissé de plus  
de 40 % par rapport à son niveau initial

Valeur finale du support  
=  
140 % brut <sup>(1)(2)</sup>  
de sa valeur initiale  
au 18 mai 2016

**Effet mémoire**

Valeur finale du support  
=  
100 % brut <sup>(1)(2)</sup>  
de sa valeur initiale  
au 18 mai 2016

**Protection**

Valeur finale du support  
=  
100 % brut <sup>(1)(2)</sup>  
de sa valeur initiale  
au 18 mai 2016  
-  
la baisse <sup>(3)</sup> finale de l'indice

**Ce qui correspond à une perte  
partielle ou totale en capital**

#### → Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital<sup>(7)</sup> :

- en cas de sortie <sup>(6)</sup> (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance ;
- ou, à l'échéance des 8 ans, si l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> a baissé <sup>(3)</sup> de plus de 40 % le 7 mai 2024 par rapport à son niveau initial.

(1) Pour les versements réalisés entre le 4 janvier et le 30 avril 2016 sur Ananké Mai 2016, performance hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multirisques, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement du Garant de l'Émetteur.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La baisse de l'indice est l'écart entre ses valeurs à la date d'observation initiale (18 mai 2016) et à la date d'observation finale (7 mai 2024), exprimée en pourcentage.

(4) Les dates d'observation sont : 9 mai 2018 (année 2), 11 mai 2020 (année 4), 11 mai 2022 (année 6), 7 mai 2024 (année 8).

(5) Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « Avertissement Final » de ce document, paragraphe « Disponibilité de la documentation du support ».

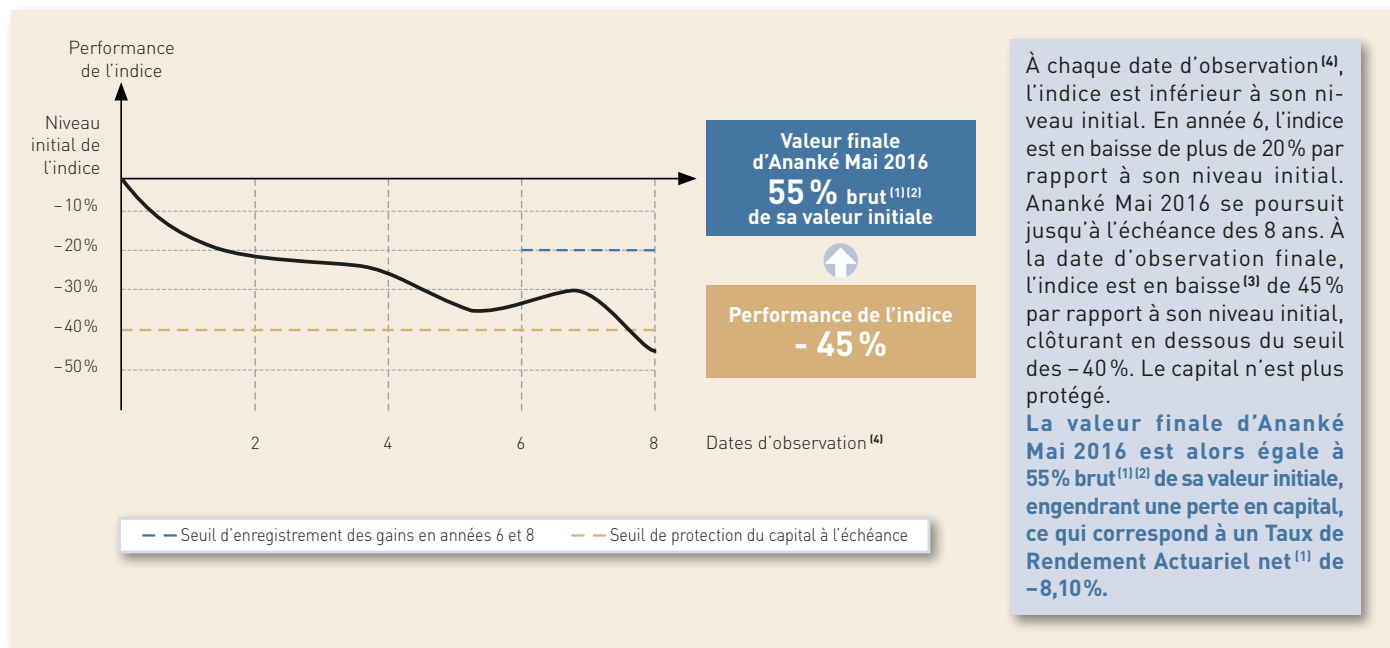
(6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,5 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

(7) Également en cas de faillite ou de défaut de paiement du Garant de l'Émetteur.

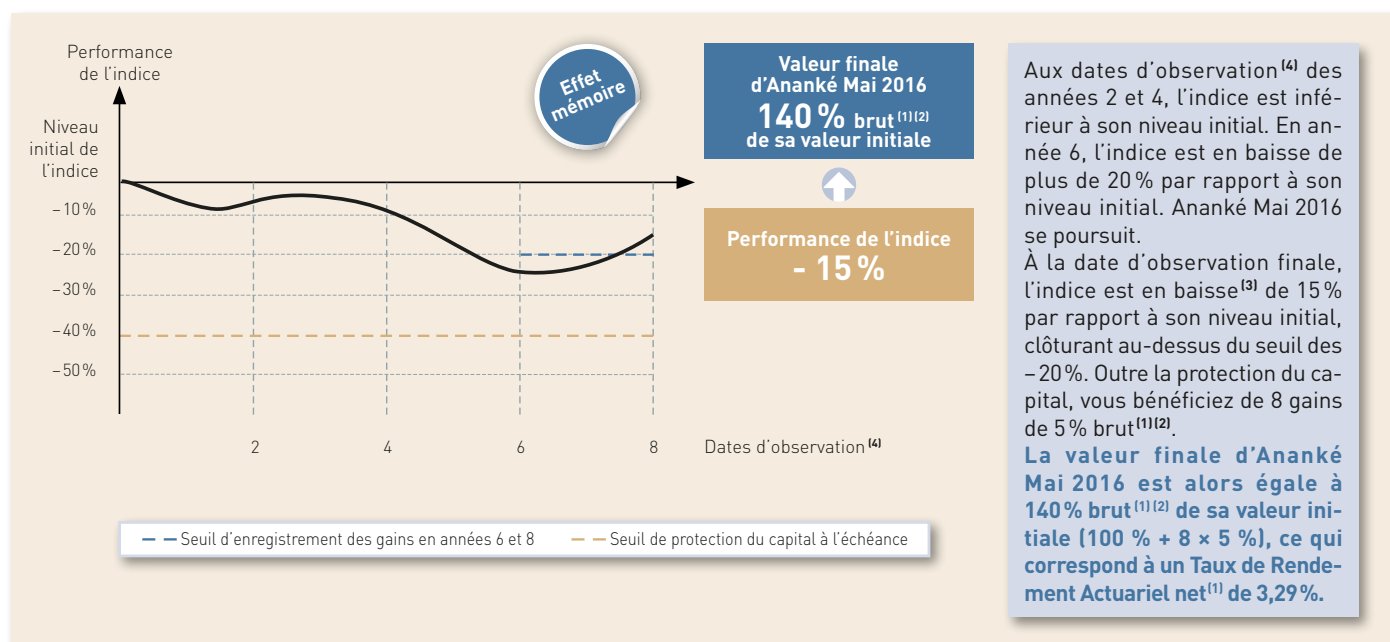
## ► Scénarios de marché-exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

### ► SCÉNARIO DÉFAVORABLE : UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE DES 8 ANS



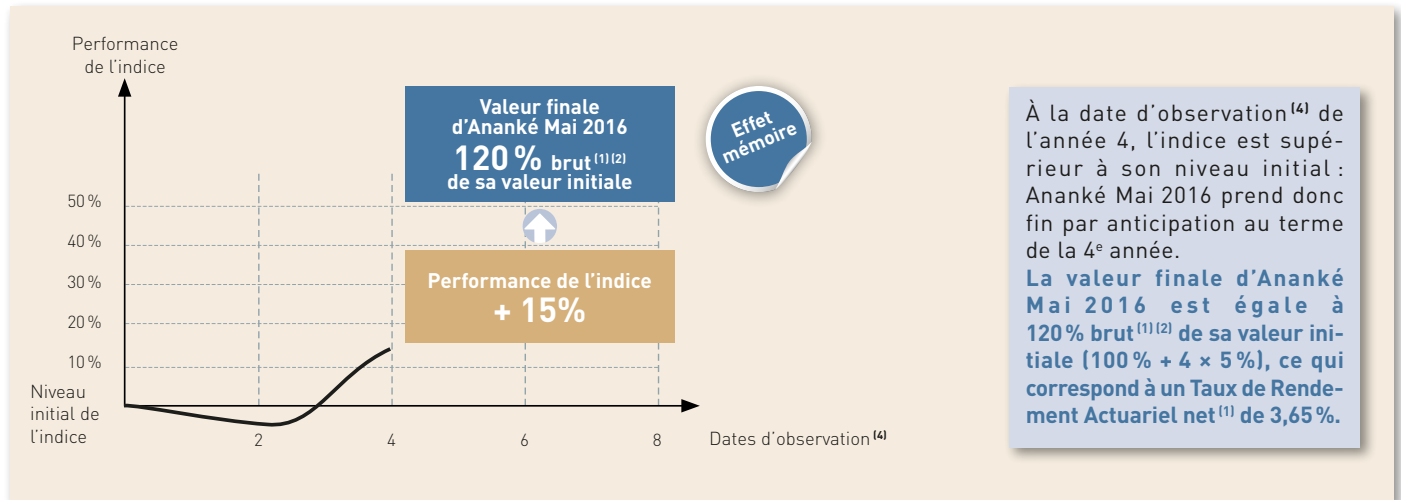
### ► SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : UN GAIN EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE DES 8 ANS



Aucun des scénarios présentés ne tient compte d'un cas d'insolvabilité du Garant de l'Émetteur.

**L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance, le 15 mai 2024, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

## ► SCÉNARIO FAVORABLE : UN GAIN EN CAPITAL EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE



## ► Évolution de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent pas des performances futures.



- (1)** Pour les versements réalisés entre le 4 janvier et le 30 avril 2016 sur Ananké Mai 2016, performance hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement du Garant de l'Émetteur.
- (2)** Hors frais de gestion du contrat.
- (3)** La baisse de l'indice est l'écart entre ses valeurs à la date d'observation initiale (18 mai 2016) et à la date d'observation finale (7 mai 2024), exprimée en pourcentage.
- (4)** Les dates d'observation sont : 9 mai 2018 (année 2), 11 mai 2020 (année 4), 11 mai 2022 (année 6), 7 mai 2024 (année 8).
- (5)** Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « Avertissement Final » de ce document, paragraphe « Disponibilité de la documentation du support ».

## ► Fiche technique

**Instrument financier :** Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

**Émetteur :** SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale).

**Garant :** Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A).

Notations en vigueur au 17 novembre 2015. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

**Code ISIN :** FR0013039609

**Devise :** EUR

**Sous-jacent :** indice Euro Stoxx 50® (code ISIN : EU0009658145)

**Cotation :** Bourse de Luxembourg

**Valorisation :** hebdomadaire (le vendredi)

**Marché secondaire :** Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière hebdomadaire des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du support avec une fourchette achat/vente de 1% maximum.

**Montant maximum de l'émission :** 100 millions d'euros

**Valeur nominale :** 1 000 euros

**Garantie du capital :** pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.

**Période de souscription :** du 4 janvier au 30 avril 2016

**Date d'émission du support :** 18 mai 2016

**Date d'observation initiale du niveau de l'indice :** 18 mai 2016

**Dates d'observation du niveau de l'indice :** 9 mai 2018, 11 mai 2020, 11 mai 2022

**Dates d'échéance anticipée :** 16 mai 2018, 18 mai 2020, 18 mai 2022

**Date d'observation finale du niveau de l'indice :** 7 mai 2024

**Date d'échéance finale :** 15 mai 2024

**Valeur finale du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée :**

Ananké Mai 2016 prend fin par anticipation avec une valeur finale égale à 100% de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 5% brut<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis son émission :

– si en année 2 ou 4, l'indice Euro Stoxx 50® est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.

– si en année 6, l'indice Euro Stoxx 50® est stable, en hausse ou n'a pas baissé de plus de 20% par rapport à son niveau initial.

**Valeur finale du support en unités de compte à la date d'échéance :**

Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance, sa valeur finale est alors égale à :

– 140% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'indice est stable, en hausse ou n'a pas baissé de plus de 20% par rapport à son niveau initial ;

– 100% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si l'indice a baissé entre et 20% et 40% par rapport à son niveau initial ;

– sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'indice (exprimée en pourcentage de son niveau à la date d'observation initiale) si à la date d'observation finale, l'indice a baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.

**(1)** Performance brute ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite ou défaut de paiement du Garant de l'Émetteur. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



# ▶ Avertissement final

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

## Disponibilité de la documentation du support

La documentation juridique relative à l'émission est disponible gratuitement auprès de Société Générale, 17 cours Valmy 92987 Paris La Défense Cedex, ainsi que sur le site «<http://prospectus.socgen.com>» ou sur le site de la Bourse du Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)). **Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus du support et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le support, et notamment sur le risque de crédit lié au Garant de l'Émetteur et sur le risque de liquidité du produit.**

## Commercialisation dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation

L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »). Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Et ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

## Agrément

Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

## Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution – remboursement anticipé du support

Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

## Restrictions générales de vente

Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

## Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard.

## Données de marchés

Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

## Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du support

Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le titre. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le support en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du support (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du support) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au support ou sur tout investissement dans le support.

## Avertissement relatif à l'indice

L'indice mentionné dans le présent document (l'« indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé, ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des supports ou services basés sur l'indice ([www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)).

## Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique

Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S. Person » (au sens défini dans la Régulation S) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la Régulation S.

# DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur **ganpatrimoine.fr** permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7j/7 pour :

- **Consulter le détail de vos contrats :**  
vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.
- **Effectuer des opérations de gestion :**  
des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.
- **Suivre l'actualité "En direct des marchés" :**  
pour vous informer sur les caractéristiques générales des OPCVM commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DICL, prospectus, etc.) :
  - simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix ;
  - comparer la performance entre plusieurs fonds ;
  - créer un compte afin de suivre la performance des fonds sélectionnés ;
  - créer des alertes email sur les OPCVM qui vous intéressent ;
  - afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.
- **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**
  - pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets" ;
  - pour faciliter la diversification de vos investissements.

Votre conseiller

**Gan Patrimoine** – Filiale de Groupama S.A.  
Société anonyme d'intermédiation  
en assurance au capital de 8 220 690 €  
457 504 694 RCS Lille – APE : 6622Z  
150, rue d'Athènes CS30022 – 59777 Euralille  
www.ganpatrimoine.fr  
contact@ganpatrimoine.fr  
N° d'immatriculation 09 051 780 – www.orias.fr

Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine  
Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation sont  
des contrats assurés par **Groupama Gan Vie**  
Société anonyme au capital de 1 371 100 605 €  
340 427 616 RCS Paris – APE : 6511Z – Siège  
social : 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat  
de la **Caisse Fraternelle Vie** – Société  
française pour favoriser la Prévoyance  
et l'Épargne  
Société anonyme au capital de 460 000 €  
(entièrement versé) – 457 504 702 RCS Lille  
APE : 6511Z – Siège social :  
150, rue d'Athènes CS30022 – 59777 Euralille  
Entreprises régies par le Code des  
assurances et soumises à l'Autorité  
de Contrôle Prudentiel et de Résolution  
61, rue Taitbout 75009 Paris

Réf. 761B-012016 – Conception graphique :  
21x29,7 – Crédit photo : © iStock.

Gan Patrimoine participe à la protection  
de l'environnement en sélectionnant des  
imprimeurs référencés « Imprim'Vert »  
ainsi que des papiers issus de forêts gérées  
durablement.



**Assuré d'avancer**

ganpatrimoine.fr